

DELIBERATION N° 43/2023/CHPF du 07 novembre 2023

Portant adoption de la décision modificative n° 4 du Centre hospitalier de la Polynésie française, budget principal, pour l'exercice 2023

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 novembre 1983 modifiée, relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 999/CM du 12 septembre 1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 580/CM du 05 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 3114/CM du 24 décembre 2019 portant nomination de Mme Claude PANERO en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 95/CM du 26 janvier 2023 rendant exécutoire la délibération n° 02/2023/CHPF du 12 janvier 2023 du Centre hospitalier de la Polynésie française portant adoption du budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française, pour l'exercice 2023 ;

Vu l'arrêté n° 711/CM du 19 avril 2023 rendant exécutoire la délibération n° 15/2023/CHPF du 24 mars 2023 du Centre hospitalier de la Polynésie française portant adoption de la décision modificative n°1 du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget principal), pour l'exercice 2023 ;

Vu l'arrêté n° 1574/CM du 08 septembre 2023 rendant exécutoire la délibération n° 30/2023/CHPF du 27 juin 2023 du Centre hospitalier de la Polynésie française portant adoption de la décision modificative n°2 du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget principal), pour l'exercice 2023 ;

Vu l'arrêté n° 1886/CM du 20 octobre 2023 rendant exécutoire la délibération n° 38/2023/CHPF du 14 septembre 2023 du Centre hospitalier de la Polynésie française portant adoption de la décision modificative n°3 du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget principal), pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil d'administration en ayant délibéré dans sa séance du 07 novembre 2023.

ADOPTE

Article 1.- Le budget principal 2023 du Centre hospitalier de la Polynésie française, modifié tant en dépenses qu'en recettes à trente-trois milliards cinq cent quarante-six millions cent vingt-neuf mille trois cent vingt-trois francs CFP (33 546 129 323 F CFP) est approuvé.

Il se décomposant comme suit :

	Section I FONCTIONNEMENT	Section II OPERATIONS EN CAPITAL	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	29 029 197 000	4 516 932 323	33 546 129 323
DEPENSES (en F CFP)	29 029 197 000	4 516 932 323	33 546 129 323
RESULTAT	0	0	0

Article 2. - La section de fonctionnement est modifiée à 29 029 197 000 F CFP tant en dépenses qu'en recettes.

Les recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	Budget avant DM4	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER - DM4		Budget après DM4
			+	-	
2	EXCEDENT A INCORPORER AU BUDGET				
603	STOCK	1 961 293 000			1 961 293 000
70	PRODUITS	23 339 654 000			23 339 654 000
706	Prestations de services	22 420 704 000			22 420 704 000
707	Vente de marchandises	792 750 000			792 750 000
708	Produits d'activités annexes	126 200 000			126 200 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIP.	2 620 000 000			2 620 000 000
741	Subventions d'exploitation	2 620 000 000			2 620 000 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	350 250 000			350 250 000
758	Produits de gestion courante	350 250 000			350 250 000
76	PRODUITS FINANCIERS	1 000 000			1 000 000
766	Gains de change	1 000 000			1 000 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	757 000 000			757 000 000
771	Autres produits exceptionnels	2 000 000			2 000 000
772	Produits sur exercices antérieurs	235 000 000			235 000 000
777	Quote-part des subventions d'investissements	500 000 000			500 000 000
778	Autres produits exceptionnels	20 000 000			20 000 000
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROV.	0			0
781	Reprises sur provisions pour charges	0			0
RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		29 029 197 000	0	0	29 029 197 000

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	Budget avant DM4	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER - DM4		Budget après DM4
			+	-	
60	ACHATS	7 286 572 350	540 000 000		7 826 572 350
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	5 943 515 112	400 000 000		6 343 515 112
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 343 057 238	140 000 000		1 483 057 238
603	STOCK	1 761 293 000			1 761 293 000
61	SERVICES EXTERIEURS	1 736 074 650			1 736 074 650
611	Sous-traitance générale - Prestations à caractère médical	257 037 651			257 037 651
613	Locations	157 853 005			157 853 005
614	Charges locatives	879 258			879 258
615	Entretien et réparations	1 146 147 518			1 146 147 518
616	Primes d'assurances	141 296 000			141 296 000
617	Etudes et recherches	9 000 000			9 000 000
618	Divers	23 861 218			23 861 218
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 482 152 000			1 482 152 000
621	Personnel extérieur à l'établissement	188 671 560			188 671 560
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	136 928 990			136 928 990
623	Information, publications, relations publiques	20 188 000			20 188 000
624	Transports	312 732 000			312 732 000
625	Déplacements, missions et réceptions	276 499 450			276 499 450
626	Frais postaux et frais de télécommunications	38 458 000			38 458 000
627	Services bancaires et assimilés	342 000			342 000
628	Prestations de services à caractère non médical	508 332 000			508 332 000
63	IMPOTS ET TAXES	43 440 000			43 440 000
633	Impôts, taxes et versements assimilés	43 440 000			43 440 000
64	CHARGES DE PERSONNEL	13 797 915 000			13 797 915 000
641	Rémunérations du personnel non médical	7 334 336 036			7 334 336 036
642	Rémunérations du personnel médical	3 489 502 789			3 489 502 789
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 868 893 000			2 868 893 000
647	Autres charges sociales	5 790 000			5 790 000
648	Autres charges de personnel	99 393 175			99 393 175
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	32 000 000			32 000 000
654	Pertes sur créances irrécouvrables	32 000 000			32 000 000
66	CHARGES FINANCIERES	6 750 000			6 750 000
661	Charges d'intérêts	1 214 950			1 214 950
666	Pertes de change	1 744 400			1 744 400
668	Autres charges financières	3 790 650			3 790 650
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	825 000 000			825 000 000
671	Charges exceptionnelles s/op. courantes	3 000 000			3 000 000
672	Charges sur exercices antérieurs	728 700 000			728 700 000
673	Titres annulés	92 300 000			92 300 000
678	Autres charges exceptionnelles	1 000 000			1 000 000
68	DOTATION AUX AMORT. ET PROVISIONS	2 058 000 000	160 000 000	700 000 000	2 058 000 000
681	Dotation aux amortissements et aux provisions	2 058 000 000	160 000 000	700 000 000	2 058 000 000
DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		29 029 197 000	700 000 000	700 000 000	29 029 197 000

Article 3. - La section d'investissement est modifiée à **4 516 932 323 F CFP** tant en dépenses qu'en recettes.

Les recettes de la section d'investissement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	Budget avant DM4	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER - DM4		Budget après DM4
			+	-	
10	APPORTS, DOTATIONS, RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	3 501 931 323			3 501 931 323
15	PROVISIONS POUR R. ET CHARGES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	855 001 000	160 000 000		1 015 001 000
1	Utilisation excédent N-1				
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 356 932 323	160 000 000	0	4 516 932 323

Les dépenses de la section d'investissement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	Budget avant DM4	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER - DM4		Budget après DM4
			+	-	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	500 000 000			500 000 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	175 193 000			175 193 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	249 500 003			249 500 003
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 313 639 320	160 000 000		3 313 639 320
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	117 000 000			117 000 000
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 600 000			1 600 000
1	Utilisation excédent N-1				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 356 932 323	160 000 000	0	4 516 932 323

Article 4. - La directrice et le trésorier du Centre hospitalier de la Polynésie française sont chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Philippe Emmanuel DUPIRE
Président de la Commission
Médicale d'Établissement
CHPF - PIRAE - TAHITI
M. 1351
Philippe DUPIRE

Un administrateur

Sandrine VAUTHIER
Cadre de Santé
Gastro/Diabète/Edu.
C.H.P.F. - PIRAE - TAHITI

